



TOPOZYM

Concept - La référence au développement durable

PRÉSENTATION
PRESENTATIE
PRESENTATION

LE PROJET
HET PROJECT
THE PROJECT

TABLEAU DE BORD
DASHBOARD

RAPPORT FINAL
EINDRAPPORT
FINAL REPORT

PARTENAIRES
PARTNERS
PARTNERS

- ▶ Le but de la fiche
- ▶ Le développement durable : un modèle parmi d'autres
 - Le modèle classique
 - Les limites de la notion de développement durable
 - Des modèles alternatifs
- ▶ Intérêt du concept pour le développement et la gestion concertée des espaces publics
 - Le développement des espaces publics ?
 - La référence au développement durable ?
 - Pour une gouvernance des espaces publics sans abandon par les pouvoirs publics
- ▶ Sources

Le but de la fiche

Aujourd'hui, la référence au "développement durable" est utilisée sans vergogne dans la publicité, à toutes les apparences d'une nouvelle vertu et est affichée comme telle dans tous les domaines. Pourtant, l'appellation peut s'avérer inconfortable car elle est contestée à plus

Contact : info@topozym.be





UGES



TOPOZYM, een project
gefincierd door
TOPOZYM, un projet
financé par le
SPPPS



Site WEB développé sous
Website die werd
ontwikkeld met



d'un titre. Le but de cette fiche est d'attirer l'attention des animateurs territoriaux sur l'importance de garder une distance critique vis-à-vis de tout slogan aux allures dogmatiques, comme l'est devenu le développement durable. Elle présente les limites du modèle classique généralement admis et questionne son utilité comme référence dans le développement et la gestion concertée des espaces publics.

Le développement durable : un modèle parmi d'autres

Le modèle classique Qu'est-ce que le développement durable ? La référence majeure a été exprimée en une phrase dans le rapport Brundtland (ONU, 1987) : "Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins". Le texte en appelle à donner priorité aux besoins "essentiels". L'expression sustainable development, maladroitement traduite par développement durable, signifie que le développement doit être supportable par l'environnement. Cette vision généreuse, coquille vide à habiller, a depuis lors suscité d'abondantes interprétations et polémiques.

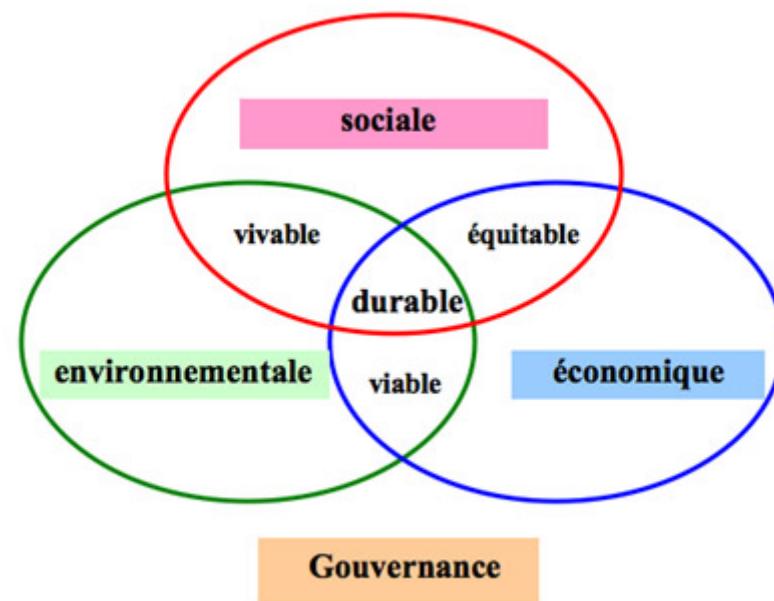
Dans le modèle le plus répandu pour présenter la notion de développement durable, ce dernier doit s'appliquer à trois domaines : la société, l'économie et l'environnement. La représentation schématique la plus courante est sous forme d'un diagramme de Venn.



Source : D. Lecomte, 2008
sur le site Campus responsable

Ce modèle est un peu hybride : en effet, la société et l'environnement apparaissent comme des entités à développer, cette dernière étant le contexte dans lequel vit la collectivité humaine, alors que l'économie est un secteur d'activités visant à la production et à la consommation de richesses.

Un autre modèle, tout aussi classique et courant, semble plus cohérent : il utilise des adjectifs pour qualifier les dimensions, les aspects du développement à envisager : dimension sociale, environnementale et économique.



Source : E. Zaccâï
notes de cours

Ce modèle change très fort la perspective, puisqu'il ne précise plus ce qu'il s'agit de développer. Il peut dès lors s'appliquer à peu près à tout, et c'est sans doute ce qui le rend commode et facile à diffuser : le développement durable d'une entreprise, d'un projet, d'un territoire, d'une ville, d'un quartier, ... d'une politique d'un pays :

Constitution (révision le 25 avril 2007) : "Art. 7bis.- Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations." [Lien](#) Le modèle à trois dimensions invite à en ajouter d'autres : culturelle, institutionnelle, patrimoniale, spatiale, spirituelle, esthétique,...

Les interfaces entre ce qui est devenu trois "piliers" mettent en évidence autant de zones sensibles, susceptibles de frictions, mais aussi autant de zones de rencontres souhaitables entre acteurs poursuivant des objectifs jugés a priori difficilement compatibles, pour le moins contradictoires, voire opposés.

Dans le monde de l'entreprise, comme dans la mise en oeuvre des agendas locaux 21, "la

démarche clé est la création d'un projet commun, avec des objectifs et des responsabilités de mise en œuvre partagés. Ni l'environnement, ni le développement durable au sens « Rio » ne sont centraux. Pas de tabou sur les objectifs. Le DD apparaît comme un autre nom de la gouvernance" (E. Zaccāï, notes de cours, diaporama).

Les limites de la notion de développement durable La prééminence du développement et de son caractère durable comme "finalité de l'humanité" est aujourd'hui l'objet de vives controverses.

Le rejet de la croissance

C'est tout d'abord la perspective même de développement qui est mise en cause, car si le terme "développement", appliqué à un être humain, peut signifier "épanouissement" (Testart, 2003), il est le plus souvent synonyme de croissance, en particulier de croissance économique, voire de croissance financière. Or, la croissance en tant que telle ne suscite plus l'adhésion (cfr "Halte à la croissance ?", titre du rapport commandé par le Club de Rome en 1970, se terminant par la proposition d'une croissance zéro). Bien plus, certains en appellent à la décroissance. Leur argument est le suivant : le développement actuel des pays riches constitue l'idéal à atteindre pour l'immense majorité des pays pauvres, or il est incontestablement non durable. Les simulations proposées par les outils nous permettant de calculer notre empreinte écologique en attestent : si l'ensemble de l'humanité devait accéder à notre niveau de vie, il faudrait trois à cinq planètes pour répondre à ses "besoins". Le modèle de la croissance indéfinie, basé sur une consommation effrénée, n'est plus crédible, l'épuisement des ressources non renouvelables pose des problèmes cruciaux et le mythe du progrès selon lequel les artefacts humains pourront se substituer à tous les mécanismes naturels est à revoir.

Le rejet d'une sphère économique autonome et dominante

Ensuite, la vision en trois piliers est critiquée en ce qu'elle contribue à modeler un imaginaire social à propos de l'économie et de ses acteurs, présentés comme une bulle en soi, avec ses propres lois, dont le développement serait à mettre en balance avec le développement sociétal, plutôt que d'être un outil au service de ce dernier.

Lucie Sauvé juge ce rapport de force inégal : "La relation à l'environnement est subordonnée au développement économique : il n'y est question que de ne pas dépasser la capacité de support des milieux pour répondre aux besoins (non discutés) des sociétés de type occidental actuelles et futures" (Sauvé, 1998). Sylvie Brunel estime quant à elle que faute d'instance d'arbitrage entre les acteurs qui sont, par vocation, profession ou mandat, tournés plus vers un domaine que vers l'autre, ces différents objectifs apparaissent comme difficilement compatibles. Les entreprises privées ont bien compris tout le profit qu'elles pouvaient en tirer, pesant de tout leur poids au Sommet de Johannesburg en 2002. Et depuis le 11/09/2001, la lutte contre la pauvreté a désormais cédé le pas à la lutte contre le

terrorisme (Brunel, 2004), l'Occident "privilégiant les alliés sûrs et utiles (même dictatoriaux) plutôt que les pays pauvres" (Brunel, 2004, op cit., p. 59).

Le rejet d'un modèle hégémonique (Sauvé, Latouche, Stengers, Rist, Sachs, ...) La contestation à l'égard du DD est également fondée sur le fait que l'ONU le présente comme un projet de société, voire un projet de civilisation qu'il faudrait appliquer à toute la planète, alors qu'il s'agit d'un programme politico-économique promu par certains types d'acteurs sociaux qui siègent à l'ONU (dont des dirigeants de pays non démocratiques), dont le credo est le suivant : le développement économique va résoudre les problèmes sociaux et environnementaux, à condition qu'un nouvel ordre mondial impose des règles, fondé sur le libre marché. L'environnement correspond à l'ensemble de la planète comme un réservoir de ressources qui doit être globalement administré par des organisations régionales ou mondiales (d'après le Calgary Latin American Group, 1994).

Contexte : fin des années 80, qui vit la chute du communisme soviétique, le développement durable serait venu à point nommé pour remplacer les notions de développement, de sous-développement et de "en voie de développement" (Brunel), faisant l'apologie de la croissance, de la science et de la technique comme salvatrices du monde. Dans l'espoir, pour les pays pauvres, de retrouver la manne perdue avec la fin de la guerre froide ? Pourtant, dans les pays "en développement", l'environnement n'est prioritaire ni pour les gouvernements, ni pour les instances internationales telles le FMI ou la Banque mondiale (Mancebo, 2006).

Le caractère hégémonique du développement durable se perçoit aussi à la façon dont il est désormais posé comme une référence "sacrée", une "nouvelle religion" (Latouche). En effet, s'il a le mérite de poser une vision du monde sur la table, celle-ci est rarement mise en débat, bien au contraire : émettre l'idée qu'elle doive y être soumise provoque souvent incompréhension, opposition, voire anathème à l'encontre de la personne qui s'y autorise.

Dans cette vision hégémonique, "l'éducation correspond à un transfert d'informations et d'expertise surtout de type scientifique, technologique et législatif. Il s'agit aussi de former un public prêt à collaborer à des décisions prises par « en-haut »" (selon la typologie de Bertrand et Valois, 1992).

Des modèles alternatifs D'autres visions existent, des relations entre la société et son environnement et de la place de l'économie, comme en attestent les propositions ci-dessous.

Le modèle du développement alternatif

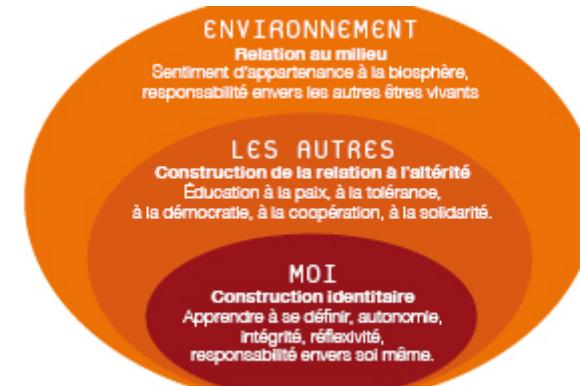
Credo : Seul un changement en profondeur des valeurs, des choix sociaux et des modes de vie permettra le développement de communautés viables. Vision de l'économie : développement d'une économie biorégionale ; distinction entre les besoins réels et les désirs ; réduction de la dépendance ; accroissement de l'autonomie ; valorisation des

ressources renouvelables et localement disponibles ; processus démocratiques, participation, solidarité. Dans cette optique, certains prônent une option "décroissance" (Latouche), où la priorité serait donnée à créer davantage de liens entre les personnes et entre les personnes et leur environnement, que de biens. Vision de l'environnement : il devient un projet communautaire. Vision de l'éducation : un processus communautaire d'investigation critique du milieu de vie pour une transformation des réalités sociales et environnementales (paradigme inventif).

Le développement autonome (ou indigène)

Credo : Le développement doit se baser sur l'identité culturelle et préserver l'intégrité territoriale. Vision de l'économie : économie de subsistance, endogène, collective et solidaire, associée à un territoire et qui s'appuie sur une cosmologie propre. "L'économie de croissance menace les économies de subsistance : elle menace les bases de subsistance des humains et à long terme celle de la biosphère. Dans ce contexte, pour beaucoup de communautés, la durabilité ne signifie rien d'autre que la résistance au développement. » (W. Sachs, 1996). Vision de l'environnement : comme un territoire, comme un milieu de vie et comme un projet culturel communautaire. Vision de l'éducation : construction de savoirs contextuellement signifiants et utiles, prenant en compte les valeurs et savoirs-faire traditionnels.

L'environnement comme système intégrateur

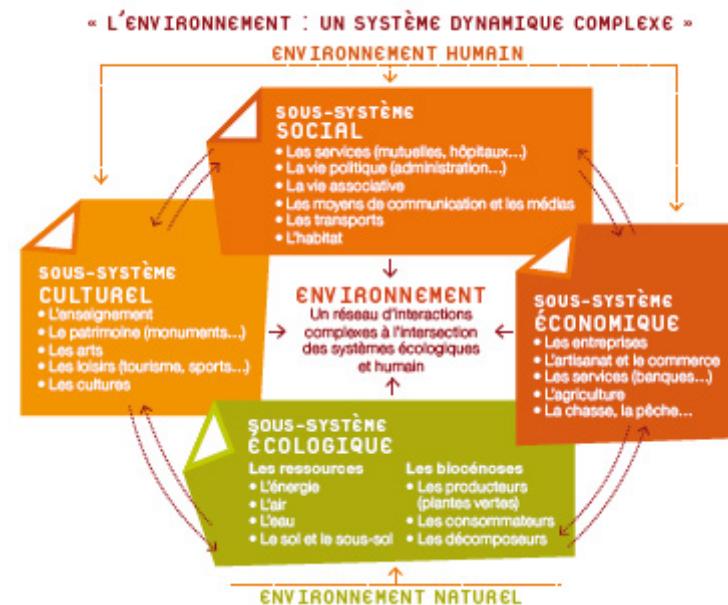


Source : L. Sauvé
conférence aux assises de l'Education relative à
l'Environnement, Namur, 2004.

Dans cette vision, "au-delà des ressources et des « services » qu'on peut en tirer et au-delà des problèmes et défis liés à la gestion de ces ressources, l'environnement c'est aussi un

ensemble de systèmes de vie (la nature et les écosystèmes aménagés), un territoire d'appartenance (le village, le quartier, la ville), des paysages (urbains, ruraux, naturels), un milieu de vie (la maison, l'usine, la ferme, l'école, la place publique, etc.), un réseau de relations (locales, régionales, biosphériques ; concrètes et symboliques) et bien d'autres choses encore..." (Sauvé, 2006, p.1).

La place de l'économie est située autrement, comme une des composantes de l'environnement, comme le montre le schéma ci-dessous proposé par Léon Mathot, inspecteur de l'enseignement.



Source : Programme cadre en éducation à l'environnement pour l'enseignement secondaire
 Ministère de l'éducation de la recherche et de la formation, Bruxelles, 1992.

Les êtres humains au coeur des préoccupations

On retrouve un changement de priorité du même ordre avec les visions qui plaident pour donner à l'économie, principalement incarnée par les entreprises, une utilité sociale, notion qui va beaucoup plus loin que l'idée de responsabilité sociale de l'entreprise. C'est l'idée de citoyenneté de l'entreprise, faisant de cette dernière un "acteur social durable" (Lamon, 2001), pour lequel l'ancrage social est important. Mais cette nouvelle culture répond

toujours à des incitations ou à des pressions et est moins "l'expression d'un idéal philanthropique qu'une stratégie défensive du secteur privé aux prises avec une sévère contestation sociale" (Lamon, 2001, p. 206). Et la souplesse des arrangements entre acteurs, préférée aux normes contraignantes, fragilise les pouvoirs publics, pouvant aller jusqu'à des formes de "délégation par abandon" (Manço et Amoranitis, 1999).

Intérêt du concept pour le développement et la gestion concertée des espaces publics

Le développement des espaces publics ? Commençons par mettre en débat le sous-titre du tableau de bord, qui concerne le développement des espaces publics. Que veut-on dire par là ? La recherche d'une extension des espaces disponibles pour tous, au détriment des espaces privés ? L'élargissement de l'accessibilité des espaces publics à tous les publics ? L'exploitation économique et sociale des espaces publics ?

Pour notre part, nous proposons que le terme développement fasse référence à l'idée d'une évolution positive, qui se traduit le plus souvent par le maintien ou l'ajout de qualités pour l'espace public en question. Partant du principe qu'un espace public se transforme de toute manière, qu'il fasse l'objet d'une intervention ou pas, qu'il soit utilisé ou pas, il s'agit de ne plus laisser cette transformation s'effectuer au gré des aléas et des vicissitudes du temps et des hommes, mais bien de décider de ce que l'on souhaite à son propos. "Evolution positive" donne une direction, mais pas le sens de celle-ci : elle peut s'envisager dans le sens de la croissance en termes de superficie ou d'usage, ou dans le sens d'une décroissance.

Cette perspective reste ouverte et peut accueillir sans réserve des remises en cause de logiques de fonctionnement ou de valeurs aujourd'hui dominantes, comme la mobilité.

La référence au développement durable ? Une opportunité majeure de l'appropriation du développement durable par le politique, c'est de faire avancer l'idée qu'il est de moins en moins acceptable de laisser faire un acteur tout seul, même animé des meilleures intentions du monde. En ce sens, les sources de financement qui s'y rapportent permettent de soutenir la gouvernance multiacteurs, qui semble une bonne méthode pour toute une série d'espaces publics, afin de définir une vision commune des qualités à promouvoir.

Par contre, le schéma à trois piliers offre davantage de faiblesses que d'avantages, en raison de son caractère réducteur et partial. Lorsque l'on recueille les préoccupations des acteurs à propos d'un espace public, un classement plus ouvert des aspects et des points de vue émergents est plus propice à la mise en évidence des multiples préoccupations de chacun et des préoccupations communes (voir Fiche Histogramme). Cette méthode a en outre le mérite de ne pas embarrasser les acteurs avec un concept flou et mal connu, qui fait partie

d'un jargon de spécialistes. Enfin, cela facilite la rupture avec des attitudes propices à l'éducation "par le haut", tant de la part des acteurs à l'égard des scientifiques ou des formateurs ("Dites-nous ce qu'il faut faire !") que de ces derniers, qui se présenteraient avec des grilles d'évaluation ou des solutions clé sur porte, définies par des technocrates.

De même, la réalisation du diagnostic de la manière dont fonctionne un espace public s'est avérée plus porteuse en partant de l'énoncé de principes qui font référence à d'autres visions que celle du développement durable (voir fiche Grille d'autodiagnostic).

Pour une gouvernance des espaces publics sans abandon par les pouvoirs publics

Les espaces publics apparaissent comme des lieux où s'expose aux yeux de tous la capacité des pouvoirs publics à s'occuper du bien commun en fixant un cadre d'utilisation de ces espaces publics et en le faisant respecter. La délégation par abandon de ces espaces peut les transformer en espaces de non droit où l'abus est permis, avec la complicité du politique qui en retire par ailleurs un profit sous forme de taxes. A titre d'exemple, dans quelle mesure les commerçants sur les marchés qui se tiennent sur la voie publique sont-ils tenus de garantir la sécurité sociale de la main d'oeuvre qu'ils occupent, avec un contrat d'emploi en bonne et due forme ? De même, est-il cohérent de laisser des touristes s'amuser dans des rivières ou des plans d'eau dont la qualité des eaux serait douteuse ? Nous avons vu combien est cruciale la question de l'arbitrage entre les différentes dimension du développement. Il appartient aux pouvoirs publics de promouvoir une vision "service public" des espaces publics, au service d'un mieux être social pour tous, où le profit économique n'occupe pas une place prépondérante. Cette vision plaide pour accorder une grande importance à la construction en commun des espaces publics pour qu'ils deviennent des lieux symboliques puissants, des lieux "habités" par le public. Il s'agit, au fond, de reterritorialiser les lieux publics. Il conviendrait que l'animateur territorial invité à travailler dans cette vision du développement, que l'on pourrait qualifier d'alternatif, y accorde sa manière de travailler et soit dans une vision plus inventive que rationnelle de l'accompagnement.

Sources

- ▶ Brunel, S., 2004. Le développement durable, coll. Que sais-je ?, PUF, Paris.
- ▶ Brunel, S., 2008. A qui profite le développement durable ?, Larousse, Paris.
- ▶ Collectif, sous la dir. de Manço A. et Amoranitis S., 1999. Délégation par abandon, Les politiques sociales, n°3 & 4, Halle.
- ▶ Dartevelle P., Latouche S., Slover J., Stengers I., Lannoye P., Javeau C., Vandermotten C., mai 2005. Décroissance ?, in Espaces de Libertés, éd. Centre d'Action laïque, n° 331, Bruxelles.
- ▶ Lamon, B., 2001. La citoyenneté globale et locale de l'entreprise transnationale, thèse de doctorat, Genève, Institut universitaire des Hautes études

- internationales.<http://www.unige.ch/cyberdocuments/theses2001/LamonB/thesis.pdf>
- ▶ Latouche, S., 1986. Faut-il refuser le développement ?, Paris, PUF.
 - ▶ Latouche, S., 1989. L'Occidentalisation du monde : Essai sur la signification, la portée et les limites de l'uniformisation planétaire, La Découverte.
 - ▶ Latouche, S., 2006. Le pari de la décroissance.
 - ▶ Mancebo F., 2006. Le développement durable, A. Colin.
 - ▶ Sauvé, L., 2007. L'équivoque du développement durable. Chemin de Traverse - Revue transdisciplinaire en éducation à l'environnement, 4, 31-47.
 - ▶ Sauvé, L. (2006). L'éducation relative à l'environnement. Fiche thématique. In Gagnon, C. (2006) Rehausser la viabilité et renforcer la participation citoyenne - Un guide pour l'application territoriale du développement durable par un Agenda 21e siècle local.
 - ▶ Sauvé, L. (2006). L'organisation et la structuration du secteur de l'éducation en réponse au programme onusien du développement durable. In « Former et éduquer pour changer nos modes de vie », Liaison Énergie-Francophonie, 72, Décembre 2006, p. 33-41.
 - ▶ Rist, G. (1996). Le développement, Histoire d'une croyance occidentale, Paris : Sciences Po.
 - ▶ Sachs, W. (1996) L'anatomie politique du développement durable, in "L'ERE post-moderne. Quelques signes et priorités", Interculture, Cahier 130, Hiver 1996, Vol. 29, no 1, p. 15-37.
 - ▶ Testart, J., 2003. Réflexions pour un monde viable, éd. Mille et une nuits.
 - ▶ Villalba B. et Zaccāï E., 2007. Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ?, Dossier 9, Revue Développement Durable et Territoires.
 - ▶ Zaccāï E., 2008. Historisch overzicht van duurzame ontwikkeling:eenheid en verschillen - Un historique du développement durable : unité et différences, SPF-Développement durable, Conférence 9/8/08, téléchargeable sur le site <http://www.sppdd.be>.

Pour citer cet article : Partoune C. (IEP), « La référence au développement durable », in Tableau de bord « Participation et espaces publics - Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics », Recherche Topozym pour la Politique scientifique fédérale, partenariat Ulg (UGES), KUL (USEG), Institut d'Eco-pédagogie (IEP), Vorming plus Antwerpen, article 34, mis en ligne le 31 janvier 2009

URL : http://www.topozym.be/spip/article.php3?id_article=34

Consulté le

>>> TABLE DES MATIÈRES <<<

"TABLEAU DE BORD - PARTICIPATION ET ESPACES PUBLICS"

